

Fiche Adhérent 2025-2026

Atelier : **COUTURE**

Animatrice : **Angéline VIGNE**

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

Merci de cocher le jour choisi :

☐ Lundi de 9h00 à 13h00 - ☐ Lundi de 14h00 à 17h00 - ☐ Jeudi de 13h00 à 17h00

TARIFS	Adhésion CCLER *Faire un chèque à l'ordre du CCLER	35 €/an	☐ réglée le
	Cotisation Atelier *Possibilité de faire à l'inscription, 3 chèques de 15€ à l'ordre du CCLER Couture	45 €/an	☐ réglée le

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

ATELIER COUTURE Année 2025-2026

Animatrice, Angéline VIGNE ☎ : 06.13.16.25.89

Jours : ☐ Lundi de 9h00 à 13h00 - ☐ Lundi de 14h00 à 17h00 - ☐ Jeudi de 13h00 à 17h00

Lieu : Salle Bleuet

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). <i>*Faire le chèque à l'ordre du CCLER</i>	35 €/an
	Cotisation à l'Atelier Couture <i>*Merci de faire à l'inscription, 3 chèques de 15 € à l'ordre du CCLER Atelier Couture</i>	45 €/an

L'adhésion et les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT



(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier Couture** pour l'année **2025-2026**.

Date :

Signature :